CSE Siège
du 25 & 26 janvier 2023

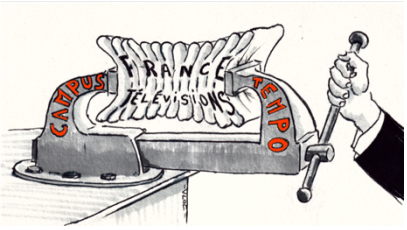

Au programme du CSE du mois de janvier :

- **Campus et Tempo** 2 projets qui inquiètent !
- La formidable mobilisation des équipes internes pour **« les Victoires de la Musique Variétés »**
- **DDS :** Insécurité au service Sécurité
- **Être alternant à FTV**
- **Vie du CSE** : des acquisitions en vue au CI ORTF.

En préambule de ce CSE, les élus ont souhaité alerter la Direction sur les pressions qu'ils subissent de la part de leurs managers, du fait de leur mandat. Entre ceux qui remettent en question leurs compétences professionnelles, ceux qui soulignent leurs absences, ceux qui les excluent…
Les élus n'ont pas la cote auprès de certains managers.
La direction a donc été sollicitée pour rappeler les règles.

- ## TEMPO : le projet de trop !

En introduction, les élus ont souhaité rappeler à la Direction l'action en justice intentée pour délit d'entrave : ils auraient dû être informés et consulté avant l'annonce de la décision de supprimer les éditions du 12/13 et du 19/20, cela n'a pas été le cas.

Que retenir des débats qui ont suivi ? Rien de précis ! **Tout reste à définir.**

Si l'on en croit la direction, il ne s'agit pas là d'un projet d'économie, à voir !

Simplement de renforcer l'information régionale, considérée comme l'information de proximité par excellence.

" Il n'est pas question que Paris dicte aux régions le contenu de leurs éditions " !

Pour autant, pour les sujets fabriqués par le national, ***" ce n'est pas open bar ! ".***

C'est bien le même reportage qui sera proposé aux 24 éditions des régions….

Un modèle hybride qui veut renforcer les coopérations nationales et régionales afin d'élargir l'offre d'information.

Reste à définir la forme que prendront ces coopérations…

5 groupes de travail ont été créés pour plancher sur Tempo !

Pour 4 d'entre eux, la direction a fait appel aux salariés volontaires, encadrants éditoriaux et techniques.

- **Groupe 1 :** Structure du pilotage.
- **Groupe 2 :** Coordination de la production de l'actualité chaude.
- **Groupe 3 :** Edition ICI 12/13 et ICI 19/20.
- **Groupe 4 :** Nouvelle offre éditoriale.
- **Le Groupe 5** est lui en charge de la construction et de la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement.

Ce projet est donc bien en marche, sans que le sort des salariés travaillant sur les éditions nationales ne soit tranché.

Le directeur de l'information se veut rassurant :

- C'est un projet à iso effectif : **"*Je n'affaiblirai pas le national. Je n'affaiblirai pas les services et les éditions. Je m'engage à maintenir l'activité.*"**
- Le transfert de salariés désireux de rejoindre les régions sera envisagé au cas par cas. Géographique ou fonctionnelle : la mobilité se fera sur la base du volontariat.
- Enfin, la direction indique ne pas vouloir modifier le cadre des métiers existants : les personnes concernées par le projet resteront affectées dans leur service !

Pourtant les questions restent nombreuses :

- Pourquoi supprimer des éditions nationales si les sujets fournis par Paris sont les mêmes pour les 24 éditions régionales ?
- Comment cela va-t-il se passer en cas de breaking news ?
- Comment les spécialistes vont-ils apporter leurs contributions aux éditions des 24 régions ?...

Et les inquiétudes aussi car ce projet aura des impacts sur :

- La charge de travail, à la baisse pour la Fabrique, qui opère le plateau et la régie des éditions nationales, ou à la hausse pour IV3, les éditions régionales, la DRM, les services techniques régionaux, franceinfo, le CDE…
- L'organisation du travail, horaires, amplitudes, modalités de coordination, outils…
- Les activités des personnels tout particulièrement pour ceux du Siège qui travailleront pour des éditions dont, ils ne connaissent ni les équipes, ni la culture, ni les enjeux.

C'est la raison pour laquelle, **les élus ont voté une expertise afin évaluer le projet et analyser ses conséquences.**

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité : **25 VOTANTS, 25 POUR.**

- ## CAMPUS - PHASE 1 : Le méta zoning !

Le projet Campus c'est le rassemblement autour de la maison mère des entités parisiennes du Groupe France télévisions.

Réparties aujourd'hui sur 16 sites, elles seront installées demain dans 5 bâtiments implantés à proximité immédiate du Siège.

Ce projet de déménagement qui sera achevé en 2025 entame sa phase de méta-zoning, à savoir, où et comment seront répartis les différentes entités du Groupe.

Les choix ont été actés.

Le Siège accueillera :

- Programmes et informations
- L'établissement de Malakoff
- Le réseau France 3
- Les filiales Cinéma
- La Présidence

Au sein de **Seine Ouest** (actuel bâtiment PMU), on trouvera la direction du numérique et la direction des technologies.

Ce seront les filiales qui occuperont l'immeuble **Quadrans**

- FTVS
- L'Université
- FTV Publicité
- FTV Distribution
- La Fondation
- Les coopérations internationales

Pas de réel changement pour l'immeuble **Valin 2** qui hébergera le Juridique, les RH, la RSE, la communication et IMG.

Enfin, au **Ponant,** on trouvera les services support**,** contrôle interne, conformité, éthique, finance et comptabilité.

Si sur le papier le projet est séduisant, car il marque une forme de renouveau, et l'idée de rassembler tout le monde autour d'un même lieu peut renforcer le sentiment d'appartenance à un Groupe puissant, celui de l'audiovisuel public.

Pourtant, ce projet suscite des inquiétudes auprès d'établissement comme Malakoff par exemple, qui craint en étant absorbé par la maison mère, de perdre son identité et le collectif propre à l'Outre-Mer.

Autre inquiétude, celle qui résulte de la concomitance de ce projet de déménagement avec d'autres projets contestés comme TEMPO, il est clair que la temporalité choisie laisse place aux interrogations.

Enfin, derrière ce projet, il y a une autre vision de l'organisation du travail en entreprise avec la disparition programmée des bureaux individuels au profit de « quartiers d'équipe », une forme de flex office qui se veut plus convivial.

Pour les élus, ce projet doit faire l'objet d'une expertise et d'un suivi.

" On ne peut pas nous imposer des projets fédérateurs quand en même temps on détruit ce qui pourrait nous fédérer (Tempo) ". " D'un côté, on veut créer un collectif (Campus), de l'autre, on le détruit (Tempo). "

Le recours à l'expertise est adopté.

- ## LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE DE VARIETE : les équipes de la fabrique au rendez-vous !

Cette année, les Victoires de la Musique de Variété seront diffusées en direct le 10 février 2023, depuis la Seine Musicale de Boulogne Billancourt.

Une opération qui nécessite une présence soutenue des équipes techniques de la Fabrique avec un enjeu majeur : pouvoir commencer les répétitions dès le 2ème jour.

Une demande de dérogation à 60 heures maximum la semaine du 6 au 11 février a donc été formulée.

Les élus saluent le travail et l'implication des équipes et notent positivement le fait que cette émission soit produite en interne (moyens région essentiellement).

Ils prennent acte. Vote à l'unanimité (23 votes POUR).

Ils demandent à ce qu'un réalisé leur soit rendu dès que possible.

INSECURITE A LA SECURITE

- Au sein du service de la D2S

Pour améliorer le bon fonctionnement du service, la direction de la Sûreté et de la Sécurité souhaite réorganiser dès le 1er février le temps de travail de ses salariés.

Les élus sont surpris par cette réorganisation présentée alors même que le service de la DSS est actuellement audité.

En octobre dernier, les élus ont en effet alerté la direction sur le contexte psycho-social alarmant du service des chargés de sécurité de la D2S, titulaires et prestataires, s'appuyant notamment sur le compte-rendu annuel du médecin du travail qui évoque " *des problématiques de souffrance au travail de l'ensemble des cadres et des chargés de sécurité* ", des démissions, des arrêts de travail et des burn-outs.

Une expertise est actuellement en cours.

Il leur semble donc prématuré de vouloir réorganiser un service en souffrance, alors même que l'expert n'a pas été entendu, il présentera son rapport lors du CSE des 15 et 16 février 2023.

Sans remettre en cause ce projet de réorganisation, les élus regrettent cette mise en place des mesures qui ne sont que transitoires.

Au vu des problèmes fonctionnels du service sécurité, l'harmonisation de l'organisation du travail ne leur semble pas une priorité.

- Au sein de la Maison France Télévision - Impacts de balles ou de projectiles….

Le 27 septembre dernier, un salarié installé au 3ème étage entend un bruit très fort. Son regard sur la vitre. Il y découvre un impact en forme d'étoile, un impact qui fort heureusement n'a pas traversé la vitre. Vous imaginez le choc !

La directrice de la Sécurité et de la Sûreté se rend alors immédiatement sur place avec la police pour constater les dégâts, une enquête est diligentée.

La CSSCT et la direction découvrent qu'un impact identique a atteint, deux semaines auparavant, une vitre du 6ème étage.

Pour ces 2 impacts, les enquêtes sont en cours. Elles n'ont pas permis d'identifier l'auteur du tir mais, elles ont établi, qu'au vu des dégâts constatés, le projectile ne pouvait provenir d'une arme à feu mais plutôt d'une arme de type air-soft ou à air comprimé. " *Une arme dangereuse certes, mais pas létale* " précise la direction.

La direction reconnaît des dysfonctionnements.

Dès le lendemain de l'incident, des mesures ont été prises pour renforcer la surveillance du site : des patrouilles du commissariat du 15ème en uniforme et en civil sont déployées autour de la Maison de France Télévisions.

En interne, les agents ont été sensibilisés.

- Intrusion dans les locaux de la Maison de France Télévisions (juillet 2022)

" *Une affaire ahurissante* ! " Ce sont les mots de la direction !

Au mois de juillet, une personne extérieure au Siège, réussit à s'introduire dans les locaux de France Télévisions en passant les SAS de sécurité sans être inquiétée.

Elle est retrouvée le lendemain matin dans un local de Télématin.

Les caméras de vidéosurveillance et une enquête interne ont permis d'effectuer un rapport circonstancié qui, a démontré des failles du côté du prestataire dont le patron a été convoqué par la D2S.

La direction admet " *qu'il était nécessaire d'améliorer la communication et la coordination entre les équipes de la DSS et la société de sécurité prestataire.* "

Elle précise " *qu'en matière de sécurité nous sommes un établissement d'importance nationale, faisait l'objet de mesures particulières de surveillance de la part de l'État.* "

Les élus s'interrogent : pourquoi ne pas réintégrer le service sécurité en interne au sein de France Télévisions ?

Ils demandent, via une communication interne aux salariés, que soient rappelés à l'ensemble des salariés les numéros d'urgences « Sécurité et Sûreté » par différents canaux et notamment par voie d'affichage.

Pour rappel, en cas d'urgence les salariés peuvent composer :

- Le 5 00 18, 24h/24h
- Le 5 77 08 et le 14 (sécurité interne).
- Le 5 18 18 au 1er étage 24h/24h.

ETRE ALTERNANT A FTV

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des élus qui s'inquiètent des conditions d'accueil et de travail des alternants notamment dans certains services comme ceux de la rédaction et de la planification.

En question, la formation des tuteurs.

La Direction indique qu'ils sont formés à l'Université de France Télévisions : la formation est obligatoire pour pouvoir encadrer ces jeunes.

Les élus contestent le fait :

- Qu'un salarié soit dépossédé de ses activités au profit d'un alternant.
- Qu'un alternant ne puisse remplacer un statutaire pendant ses congés.
- Que l'entretien annuel d'un salarié soit effectué par un alternant.

Ils s'interrogent sur le fait que la signature des documents envoyés par les alternants ne précisent pas leur statut engendrant la confusion sur la responsabilité qui peut leur être attribuée.

Les élus regrettent qu'encore une fois la bonne volonté (affichée) **de la direction n'arrive pas jusqu'aux managers** qui visiblement ne sont pas en phase avec leur hiérarchie.

La direction rappelle ses engagements :

- Poursuivre ses démarches de sensibilisation dans les écoles pour attirer plus d'hommes ou plus de femmes dans les secteurs où ils/elles manquent.
- Travailler avec les écoles reconnues par la profession. "

VIE DU CSE

Budgets prévisionnels

Les budgets prévisionnels 2023 pour la restauration ont été votés à l'occasion de ce CSE.

Tous les budgets hormis le budget de fonctionnement du CSE sont **en hausse**.

En cause pour la restauration, une augmentation de la fréquentation mais surtout

une inflation galopante qui impacte les prix des denrées et les salaires du personnel.

Concernant les ASC (Activités Sociales et Culturelles), les élus ont fait le choix d'augmenter les participations financières sur la billetterie cinéma, les voyages, les séjours, les chèques vacances.

Ces augmentations ont conduit à un dépassement de la subvention octroyée par la direction, un débord que le CSE est en capacité d'absorber les années COVID ayant permis de mettre de l'argent de côté.

- Acquisitions en vue au CI-ORTF

Parmi les appartements gérés par le CI-ORTF il y a Beig Meil, Quimerch' et Val Louron. Ces 3 biens ont pour point commun d'appartenir à TDF et d'être loués au CI-ORTF.

Les baux arrivent à expiration en novembre 2023. TDF a fait part de son intention de vendre ces biens. Le CI-ORTF s'est porté acquéreur pour 2 d'entre eux Beg Meil et Val Louron. La négociation est en cours.

Côté trésorerie, le CI-ORTF est en capacité d'absorber une telle opération qui lui tient à cœur car ses sites sont très appréciés par les salariés.

Pour Quimerch' la réflexion se poursuit. Des expertises ont fait état d'infiltrations qui rendent l'exploitation de ce site particulièrement onéreuse.

Vu les enjeux, c'est l'assemblée du CIORTF qui votera l'acquisition ou non des centres.

Paris, le 1er février 2023